



Arles, jeudi 25 novembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/06814

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Dragages (En aval de la confluence de la Drôme)**Une obligation de serrer la rive droite (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 06/12/2021 à 07:00 au 31/12/2021 à 17:00 - avec pour périodicité : Permanent

o Rhône

entre les pk 131.800 (Aval de la confluence de la Drôme) et pk 132.200 (Aval de la confluence de la Drôme) - Rive gauche

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 06/12/2021 à 07:00 au 31/12/2021 à 17:00 - avec pour périodicité : Permanent

o Rhône

entre les pk 131.800 (Aval de la confluence de la Drôme) et pk 132.200 (Aval de la confluence de la Drôme) - Rive gauche

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés du dragage de la confluence de la Drôme, par drague aspiratrice, avec la conduite de refoulement engageant le chenal navigable (empiètement de 80m à partir de la berge).

Il est demandé aux navigants de tenir la rive droite du chenal navigable et de faire preuve d'une extrême vigilance dans ce secteur.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

Date limite d'affichage :

01/01/2022

Par délégation



Joseph VIOLLIN